

Mémoire et/ ou oubli comme rançon à la paix civile?

Les évêques catholiques rwandais ont publié, en février 2004, une lettre pastorale intitulée *Souvenons nous ce qui s'est passé en renforçant la vérité, la justice et le pardon*. Cette lettre répondait à un problème très sérieux, celui de la tension extrêmement grave et actuelle entre mémoire, oubli et paix civile.

Les débats opposent les historiens et ceux qui tiennent à protéger la mémoire. Je crois qu'il existe des liens et des différences entre la mémoire et l'histoire. Mon propos est de montrer que la conservation de la mémoire après la guerre et le génocide est un défi auquel les Rwandais font encore face. Ma perception est qu'il n'existe pas de solution toute faite. On pourra s'inspirer des expériences d'ailleurs, la conférence organisée par la conférence épiscopale du Rwanda a organisé plusieurs rencontres de portée nationale et internationale. Mais la mémoire qui conviendra aux Rwandais, c'est à eux de l'imaginer.

Difficultés relatives à la fonction sociale de la mémoire collective

Brièvement exposé, on peut dire que l'histoire a pour objet de restituer le passé et de faire revivre ce que la mémoire collective a enfoui. C'est une discipline qui essaie de restituer par l'analyse le passé en visant la vérité objective. Alors que la mémoire est plurielle: elle est individuelle, collective, officielle, locale, nationale, mémoire des vaincus, mémoires des victimes, mémoire institutionnelle...

La mémoire collective est un ensemble relativement stable de croyances, de valeurs, de savoir-faire, de représentations et d'événements partagés entre les membres de groupes humains inscrit de façon durable, non seulement dans les esprits, mais aussi dans l'espace commun matérialisé par des textes, les outils, les monuments, les pratiques mnémotechniques, etc.

Par ces faits et gestes, une collectivité se souvient de son passé et cherche à lui donner une explication en fonction du présent et en direction de l'avenir. Ceci a une double conséquence.

D'abord, la mémoire collective n'est pas figée. Elle se constitue à travers un travail d'homogénéisation des représentations du passé et de réduction de la diversité des souvenirs que partagent des groupes qui composent la communauté nationale. C'est la raison pour laquelle beaucoup de mémoires ont été conservées et célébrées, et que d'autres ont été oubliées, refoulées ou occultées : ces dernières peuvent resurgir dans un réflexe identitaire à la recherche d'un besoin de reconnaissance.

Les fonctions de la mémoire et de l'oubli doivent être appréhendées dans leur contexte historique. Pour créer un consensus national, l'oubli de certains événements peut s'imposer : on préfère garder le silence pour rétablir la paix à l'intérieur. En regard d'une situation de reconstruction d'un pays, le choix de certains faits et l'oubli des autres acquièrent une légitimité « fonctionnelle ». Au Rwanda, l'oubli de certains épisodes, de certains crimes et criminels s'est avéré nécessaire pour faciliter le processus de réconciliation : oubli nécessaire et légitime à la survie de la communauté.

Ensuite, la mémoire n'est pas une simple commémoration des souvenirs individuels. C'est une prise de conscience d'éléments partagés au cours d'une histoire et d'une volonté de conserver ces sentiments qui servent de références et de renforcer les sentiments d'appartenance à une même identité. Pour arriver à ce niveau il faut que les membres du groupe prennent connaissance de leur histoire collective.

Les défis relatifs à la mémoire du génocide

Non seulement les mémoires sont différentes suivant les sociétés, mais elles se différencient aussi à l'intérieur de chaque société. Nous ne parleront que de la problématique de la mémoire du génocide, qui est une partie de la mémoire nationale.

Au Rwanda, la mémoire du génocide des Tutsi est confrontée à plusieurs défis. Sa commémoration ne rallie toute la population, alors qu'il est reconnu par l'Etat. 90,3% des Rwandais affirment que la mémoire du génocide est perçue différemment par la population rwandaise. Certains s'opposent à la conservation de la mémoire sous ses différentes formes et proposent d'oublier afin de partir sur de nouvelles bases (24,2% des Rwandais). D'autres considèrent la mémoire comme un instrument de reviviscence des scènes macabres qu'il faut enfouir afin d'éviter les traumatismes ou encore comme un rappel constant de la culpabilité. Pour d'autres enfin, il faut tirer de la mémoire du crime des leçons destinées aux générations futures.

En outre, 47,6% de Rwandais pensent que l'idéologie qui a conduit au génocide existe toujours. Cette opinion est confirmée par de nombreux écrits qui émanent d'un vaste mouvement de la négation du génocide (sous multiples formes), que l'on trouve même au TPIR, ou par la volonté d'en commettre un autre. Or, l'éradication de cette idéologie est un préalable à la reconstruction de l'unité nationale.

Il existe, dans le pays, des mémoires de groupes qui ont vécu intensément des expériences différentes depuis 1994 : le génocide, la guerre, l'exil, la vie de déplacés, l'insécurité, la prison... Le grand défi est de pouvoir fédérer ces mémoires plurielles en une mémoire officielle structurée en fonction des objectifs arrêtés pour la reconstruction de la société rwandaise. On ne peut pas dire que les Rwandais y sont parvenus ; la preuve est donnée par les critiques négatives contre les commémorations du génocide et les projets du gouvernement rwandais de créer une commission autonome de coordonner toutes activités relatives au génocide. En grande partie parce qu'il s'agit ici d'un long processus d'harmonisation qui implique nécessairement le rejet et l'oubli, au moins momentanément, de certains événements, tensions, crimes, ... C'est une expérience que d'autres sociétés ont connue dans l'organisation des mémoires de leurs mémoires officielles. L'oubli est inévitable ; les singularités ou spécificités sont sacrifiées pour réaliser l'intégration et la réconciliation. Les mémoires qui ne seront pas encadrées et défendues seront oubliées, refoulées, occultées ou éclipsées au profit des autres. C'est cette évidence qui est mal reçue et mal vécue parce que non acceptée.

L'objet et les objectifs des mémoires individuelles ou collectives peuvent être opposés ou se faire concurrence. Chaque groupe peut exiger un espace public pour sa mémoire et ainsi provoquer la concurrence. La mémoire peut donc renfermer des germes de

division qu'il faut détruire en lui assignant une fonction éducative : amener la population à découvrir la nécessité de vivre ensemble.

La contestation de la victime

L'objet même de la mémoire, à savoir la victime à commémorer, suscite encore des controverses. Un pourcentage assez important de Rwandais (31,9%) identifient les victimes aux seuls Tutsi. Tandis que pour d'autres les victimes n'ont pas été seulement les Tutsi mais aussi les Hutu opposés à l'idéologie divisionniste. Ces derniers sont réellement victimes du génocide (avis de 62,9% de Rwandais).

Ici, la mémoire est brouillée par la normalisation des tueries selon des arguments ethnographique ou politiques. La « rationalité » ainsi proposée rend comme naturelles les morts du génocide au même titre que celles des autres, au mépris de l'analyse des situations historiques et des intentions affichées des planificateurs du génocide.

Effectivement tous ceux qui sont morts pendant la génocide ne sont pas des victimes du génocide. Ceux qui étaient principalement ciblés étaient des Tutsi. Le génocide a été l'apothéose d'un long processus de destruction du lien social, une destruction qui s'est enracinée profondément dans les mentalités et les consciences par les mythes, préjugés et stéréotypes, renforcés par la manipulation des identités. Mais la victime est à la fois le rescapé et le bourreau. La commémoration doit concerner toute la société.

La mémoire a un objet particulier visant à redonner au groupe martyr le droit à la vie, la dignité humaine, l'espérance de la vie que les instigateurs et les auteurs du génocide ont tenté de détruire. L'une des actions des planificateurs du génocide a été focalisée sur la déshumanisation voire la chosification du groupe à exterminer. Le planificateur a non seulement détruit la dignité humaine dans la victime mais aussi les sentiments humains dans le bourreau qui s'est livré à des comportements bestiaux. Celui qui déshumanise sa victime se déshumanise également, car en animalisant ou chosifiant son semblable, lui aussi se ravale au niveau de l'animal, car il commet et pousse les autres à commettre des actes indignes de l'homme.

Ensuite, la mémoire ne vise pas seulement à reconforter les individus, victimes ou bourreaux, mais aussi toute la société rwandaise et la communauté internationale : le génocide fut médiatisé, une partie de la communauté internationale savait qu'un génocide était en train de se commettre. C'est le rôle thérapeutique de la mémoire au niveau de l'individu, de la société nationale et de la communauté internationale.

Pour éviter l'amalgame qui peut conduire au négationnisme ou à l'exclusion, il est important de prendre en considération, d'une part, la définition du génocide reconnue et acceptée au niveau international et national (loi 08/96). D'autre part, la mémoire du génocide n'est pas toute la mémoire nationale qui inclut aussi bien le génocide que les crimes politiques commis contre les Hutu, les Tutsi et les Twa.

La politique de la mémoire doit essayer de répondre à toutes les questions sans ambiguïté : faut-il une mémoire de tous les groupes ? Une mémoire officielle qui transcende les mémoires des groupes?

Quelques orientations

Il faut conserver la mémoire afin de prévenir le génocide. La fonction de la mémoire est d'éviter aux générations présentes et futures la répétition du mal commis dans le passé. Elle reprend le passé pour corriger le présent et assurer un avenir meilleur. La mémoire doit constituer pour les générations successives un rappel permanent de ce qu'il ne faut plus jamais faire. La mémoire à conserver est destinée à remplir diverses fonctions salutaires pour la société, notamment la conservation des souvenirs, la reconnaissance morale et la justice aux victimes, la contribution à la repentance et au pardon aboutissant à la réconciliation nationale. La mémoire du génocide qui ne consisterait qu'à ressusciter ou à garder présent le passé opposerait des groupes qui avant et pendant le génocide des situations différentes.

Les objectifs spécifiques de la mémoire du génocide touchent à plusieurs domaines : une bonne politique de la mémoire, la réhabilitation (morale, juridique et matérielle) des victimes, l'éducation de la population aux valeurs de tolérance, la solidarité, le respect des droits et des libertés fondamentaux... De ce fait, la mémoire peut être instrumentalisée à des fins politiques ou moralisantes.

Il ne faut pas léguer aux générations futures une vision faussée des événements. La réconciliation ne peut pas se passer des évidences historiques. La mémoire officielle, reconstruite sur la vérité dénuée de toute complaisance, n'est pas un phénomène spontané. Elle est organisée et est liée étroitement au politique.

La politique de la mémoire tournée vers le passé tout en s'adressant au présent doit harmoniser les divergences et les singularités des souvenirs. Cette harmonisation est nécessaire, surtout dans un pays qui a connu des guerres civiles et pire le génocide. Laisser à l'Etat seul ce rôle c'est risquer de tomber dans la manipulation par les forces politiques au pouvoir. C'est ici que les confessions religieuses et toutes les organisations de la société civile. La contribution se situerait surtout les critères à partir desquels l'harmonisation est faite. Cette dernière peut se heurter à des oppositions farouches, car l'objet de la commémoration loin d'être rassembleur peut plutôt susciter des sentiments ambivalents.

Paul RUTAYISIRE
CRS Rwanda